

Mise à jour obligatoire de votre quotient familial pour le calcul de vos tarifs 2018.

Du 6 novembre au 15 décembre 2017.

à l'accueil si besoin) avec les pièces justificatives, Merci de retourner votre dossier complet (à retirer selon l'ordre de passage suivant :

Semaine du 6 au 10 novembre : enfants dont le nom commence par A-B Semaine du 11 au 15 décembre : enfants dont le nom commence par S-T-U-V-W-X-Y-Z Semaine du 27 novembre au 1er décembre : enfants dont le nom commence par K-L-M Semaine du 20 au 24 novembre : enfants dont le nom commence par E-F-G-H-I-J Semaine du 13 au 17 novembre : enfants dont le nom commence par C-D Semaine du 4 au 8 décembre : enfants dont le nom commence par N-O-P-Q-R

Ou par courrier ou mail à education@ville-villiers-le-bel.fr

ATTENTION:

défaut à toutes les familles n'ayant pas retourné leur dossier complet À compter de janvier 2018, le quotient maximum sera appliqué par

